Ministère de la Science et de la Technologie

Rapport annuel 1983-1984

Québec

86-02722/

Ministère de la Science et de la Technologie

Rapport annuel 1983-1984

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le ministère de la Science et de la Technologie

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-551-09334-1
ISSN: 0829-4240

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du ministère de la Science et de la Technologie pour l'exercice financier 1983-1984.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Yves Bérubé

Québec, octobre 1985

Table des matières

Introduction 7

1. Présentation du Ministère 8

2. Le ministre 9

3. L'organisation administrative 11

3.1 L'organigramme 11

3.2 Les ressources humaines 11

3.3 Les ressources financières 11

4. Les activités par unité administrative 13

4.1 Le Bureau du sous-ministre 13

4.1.1 Son mandat 13

4.1.2 Ses activités 13

4.2 La Direction de l'administration et des communications 15

4.2.1 Son mandat 15

4.2.2 Ses activités 15

4.3 La Direction de l'analyse économique et des statistiques 15

4.3.1 Son mandat 15

4.3.2 Ses activités 15

4.4 La Direction de l'informatique et de la micro-électronique 16

4.4.1 Son mandat 16

4.4.2 Ses activités 16

4.5 La Direction des sciences biomédicales et des biotechnologies 17

4.5.1 Son mandat 17

4.5.2 Ses activités 17

4.6 La Direction des sciences de la société, de l'emploi et de la culture scientifiques 18

4.6.1 Son mandat 18

4.6.2 Ses activités 18

4.7 La Direction des sciences et des technologies physiques 20

4.7.1 Son mandat 20

4.7.2 Ses activités 20

Introduction

Depuis maintenant sept ans, la démarche visant à définir et à implanter une véritable politique de la science et de la technologie a été jalonnée de plusieurs documents d'orientation. Mentionnons notamment la publication, au début de 1980, de l'énoncé de politique *Un projet collectif*.

En matière de recherche et d'innovation industrielle, la politique de la science s'est très tôt greffée sur la politique économique plus générale du gouvernement. Le deuxième énoncé de politique *Le Virage technologique — Bâtir le Québec — Phase 2* comportait notamment un ensemble de mesures à caractère scientifique et technologique visant à relancer l'économie du Québec.

Le 9 septembre 1982, le Premier ministre nommait pour la première fois au Québec un ministre, à plein temps, délégué à la Science et à la Technologie. La sanction de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec consacra comme priorités nationales la recherche scientifique et le développement scientifique en définissant un système impliquant plusieurs intervenants gouvernementaux plus que la création d'un nouveau ministère.

Ce premier rapport annuel décrit les unités administratives du ministère de la Science et de la Technologie, leur mandat et leurs activités pour l'année financière 1983-1984. Il énumère également les activités du Secrétariat à la science et à la technologie ainsi que celles du Bureau de la science et de la technologie du ministère du Conseil exécutif pour la période allant du 1er avril au 18 août 1983.

Ces différentes activités ont été réalisées dans la même perspective que les actions antérieures du gouvernement qui confirment la priorité accordée à l'excellence scientifique et technologique.

1. Présentation du Ministère

Le 31 mai 1983, le gouvernement du Québec déposait un projet de loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec. Ce projet de loi avait pour objet de préciser et de mettre à jour les dispositifs gouvernementaux d'élaboration, de coordination et d'exécution de la politique de recherche scientifique et de développement technologique du Québec et de greffer la politique scientifique sur celles du développement économique, culturel et social.

Ce projet de loi a suivi tout le processus législatif prescrit et la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec fut sanctionnée le 23 juin 1983 (1983, c. 23). Cette loi créait notamment le ministère de la Science et de la Technologie, le Conseil de la science et de la technologie et la Fondation pour le développement de la science et de la technologie. Les organismes suivants ont également été institués: le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche sous la responsabilité du ministre de l'Éducation, le Fonds de la recherche en santé du Québec sous la responsabilité du ministre des Affaires sociales et le Fonds de recherche en agriculture, en pêcheries et en alimentation sous la responsabilité du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Une partie de la loi est entrée en vigueur le 17 août 1983 par le décret 1658-83; d'autres articles le sont depuis le 25 janvier 1984 par le décret 180-84. Certains articles ne sont pas encore promulgués.

Sur le plan administratif, le ministère de la Science et de la Technologie a succédé au Secrétariat à la science et à la technologie et a intégré les effectifs de ce secrétariat et ceux du Bureau de la science et de la technologie.

Le Secrétariat à la science et à la technologie était dirigé par un secrétaire général associé ayant pour fonctions d'assurer, par l'entremise du Secrétariat général, la coordination entre les travaux du ministre délégué à la Science et à la Technologie et ceux du Conseil du trésor, des différents comités ministériels et du Conseil des ministres. Il fournissait au ministre délégué l'appui technique et administratif dans l'exercice de ses fonctions et dans la réalisation de ses mandats, tout en le conseillant, dans une perspective multisectorielle de développement scientifique, sur la cohérence de l'action gouvernementale. Il assumait également la présidence du Comité interministériel de la science et de la technologie regroupant les sous-ministres des ministères impliqués dans le développement scientifique.

Pour sa part, le Bureau de la science et de la technologie était chargé de l'élaboration et du développement de mesures concernant les activités du gouvernement du Québec quant à l'avancement, l'utilisation et l'application de la science et de la technologie.

2. Le ministre

Au cours de l'année financière 1983-1984, monsieur Gilbert Paquette a assumé, jusqu'au 17 août 1983, la fonction de ministre délégué à la Science et à la Technologie.

Le ministre délégué à la Science et à la Technologie était chargé d'assurer, en concertation avec ses collègues du Conseil des ministres, l'implantation de la politique de recherche scientifique au Québec. Outre qu'il devait préparer la législation et la réglementation qui découlaient de cette politique, le ministre délégué assurait la coordination des actions gouvernementales visant le développement scientifique et technique. De plus, il voyait à l'animation générale du système scientifique québécois, à la promotion du développement de l'information scientifique et technique et à la stimulation de nouvelles initiatives en matière de développement scientifique.

Il était aussi chargé de piloter les travaux relatifs aux négociations fédérales-provinciales en matière de recherche scientifique en agissant de concert avec le ministre des Affaires intergouvernementales et devait également représenter le gouvernement du Québec aux diverses instances internationales de son secteur. Le ministre siégait aux différents comités ministériels chaque fois qu'on y discutait de questions relatives au développement scientifique. Il était membre du Comité ministériel permanent du développement économique et avait la responsabilité du Conseil de la politique scientifique du Québec.

Le 18 août 1983, le ministre délégué à la Science et à la Technologie était assermenté à titre de ministre de la Science et de la Technologie.

En vertu de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec, le ministre de la Science et de la technologie:

1) élabore et propose la politique du gouvernement en matière de science et de technologie; il en surveille l'application et en coordonne l'exécution;
2) favorise, le cas échéant, l'harmonisation des activités des ministères et des organismes publics relatives à la science et à la technologie;
3) contribue à l'harmonisation du développement scientifique et technologique avec l'ensemble des politiques de développement économique, social et culturel;
4) assure l'élaboration et l'implantation de mesures nouvelles nécessaires au développement du potentiel scientifique et technologique;
5) met en oeuvre, à la demande du gouvernement, certaines mesures gouvernementales à caractère multisectoriel dans le domaine de la science et de la technologie;
6) favorise la consultation et la concertation des organismes publics et privés et des personnes intéressées à la recherche et à la technologie, ainsi que du public en général, aux fins notamment de déterminer les objectifs du développement scientifique et technologique et les moyens pour les atteindre.

Aux fins de ses fonctions, le ministre peut plus particulièrement:

1) proposer au gouvernement des objectifs, des priorités et des stratégies de développement scientifique et technologique;
2) conseiller le gouvernement sur toute question relative aux activités scientifiques et technologiques des ministères et des organismes publics;
3) promouvoir l'analyse, l'évaluation et la maîtrise des incidences du développement technologique sur les personnes et la société;
4) soumettre ses recommandations au gouvernement sur les ressources de l'État consacrées à la science et à la technologie;
5) présenter au gouvernement ses recommandations sur les budgets des organismes publics, leur plan de développement, de même que sur les directives qui leur sont adressées, chaque fois que ces budgets, ces plans de développement ou ces directives concernent leurs activités dans le domaine de la science et de la technologie;
6) procéder, en collaboration avec les ministres concernés, à l'évaluation des programmes relatifs à la science et à la technologie des ministères et des organismes publics;
7) participer, avec les ministres concernés, à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans les secteurs où les échanges favorisent le développement scientifique et technologique du Québec;

8) collaborer à l'application de l'article 21 de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales (L.R.Q., c. M-21) pour toutes les questions relatives à la science et à la technologie;

9) proposer au gouvernement et aux ministres concernés des mesures destinées à assurer l'adéquation des politiques et des pratiques du gouvernement et de ses ministères avec les besoins du Québec en personnel scientifique et technique;

10) favoriser et coordonner le développement et la diffusion de l'information et de la culture scientifiques et technologiques;

11) exécuter ou faire exécuter des recherches, des études et des analyses;

12) obtenir des ministères les renseignements nécessaires à l'application de la présente loi, y compris ceux qui leur sont fournis par un organisme public;

13) compiler, analyser et publier les renseignements disponibles concernant la recherche et la technologie;

14) coordonner les activités des ministères en matière de brevets et de licences.

Le ministre peut, conformément à la loi, conclure une entente avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation.

Le ministre peut, dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs et avec l'accord des ministres concernés, accorder, sur les sommes mises à sa disposition, des subventions, aux conditions et selon les limites qu'il croit devoir fixer.

Le ministre peut, avec l'accord des ministres concernés, établir des protocoles d'entente avec les organismes publics aux fins de l'application des articles 7 et 8 de la Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec.

Le ministre de la Science et de la Technologie est membre du Comité ministériel permanent du développement économique et du Comité ministériel des communications. Il est reponsable du Conseil de la science et de la technologie et de la Fondation pour le développement de la science et de la technologie créés par la loi constitutive du Ministère. Il est également responsable de la Loi sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (1983, c. 42). Cette agence a pour objectifs de promouvoir l'innovation technologique et de contribuer à la mise en valeur industrielle et commerciale des résultats de la recherche.

3. L'organisation administrative

3.1 L'organigramme

L'organigramme que l'on trouvera aux pages centrales du présent document illustre les rapports entre les différentes unités administratives du Ministère.

Au 31 mars 1984, les responsables des unités administratives du Ministère étaient les suivants:

Le ministre:
Gilbert Paquette

Le sous-ministre:
Camille Limoges

Le sous-ministre adjoint au développement scientifique et technologique:
Marcel Risi

La secrétaire du Ministère:
Odette Duplessis

Le directeur de l'administration et des communications:
Rafic Nammour

Le directeur de l'analyse économique et des statistiques:
Alain S. de Condé
(Par intérim)

Le directeur de l'informatique et de la microélectronique:
Alain S. de Condé
(Par intérim)

Le directeur des sciences biomédicales et des biotechnologies:
Pierre Coulombe

Le directeur des sciences de la société, de l'emploi et de la culture scientifiques:
Camil Guy

Le directeur des sciences et des technologies physiques:
Alain S. de Condé

3.2 Les ressources humaines

À la création du Ministère, les effectifs du Secrétariat à la science et à la technologie et ceux du Bureau de la science et de la technologie ont été transférés au ministère de la Science et de la Technologie. En cours d'année, des postes additionnels ont été accordés au Ministère de sorte qu'au 31 mars 1984, les effectifs autorisés sont de 50 postes pour les employés permanents et de 4 personnes/année pour les employés à temps partiel.

3.3 Les ressources financières

Les crédits autorisés pour le Secrétariat à la science et à la technologie étaient inclus dans ceux du ministère du Conseil exécutif où le programme 03 — Science et Technologie prévoyait 20 284 700 $. Peu après la création du Ministère, le Conseil du trésor, par le C.T. 146802 du 11 octobre 1983, a approuvé la structure budgétaire jusqu'au 31 mars 1984. Cette dernière se présentait ainsi:

Programme 01 — Science et Technologie

Ce programme vise à fournir les ressources humaines et financières nécessaires au développement, à la mise en oeuvre et à la coordination de politiques en matière de science et de technologie.

Ce programme comprend deux éléments:

01 — administration

02 — fonds d'incitation à la recherche

Le décret 2020-83 du 28 septembre 1983 modifié par le décret 205-84 du 25 janvier 1984 a autorisé le Ministère à puiser, à même le fonds consolidé du revenu, un montant n'excédant pas 5 300 000 $ correspondant aux engagements à liquider et aux crédits disponibles prévus au budget du ministère du Conseil exécutif pour les activités transférées de ce Ministère au programme 01 — Science et Technologie du ministère de la Science et de la Technologie.

Ministère de la Science et de la Technologie

Structure administrative supérieure
31 mars 1984

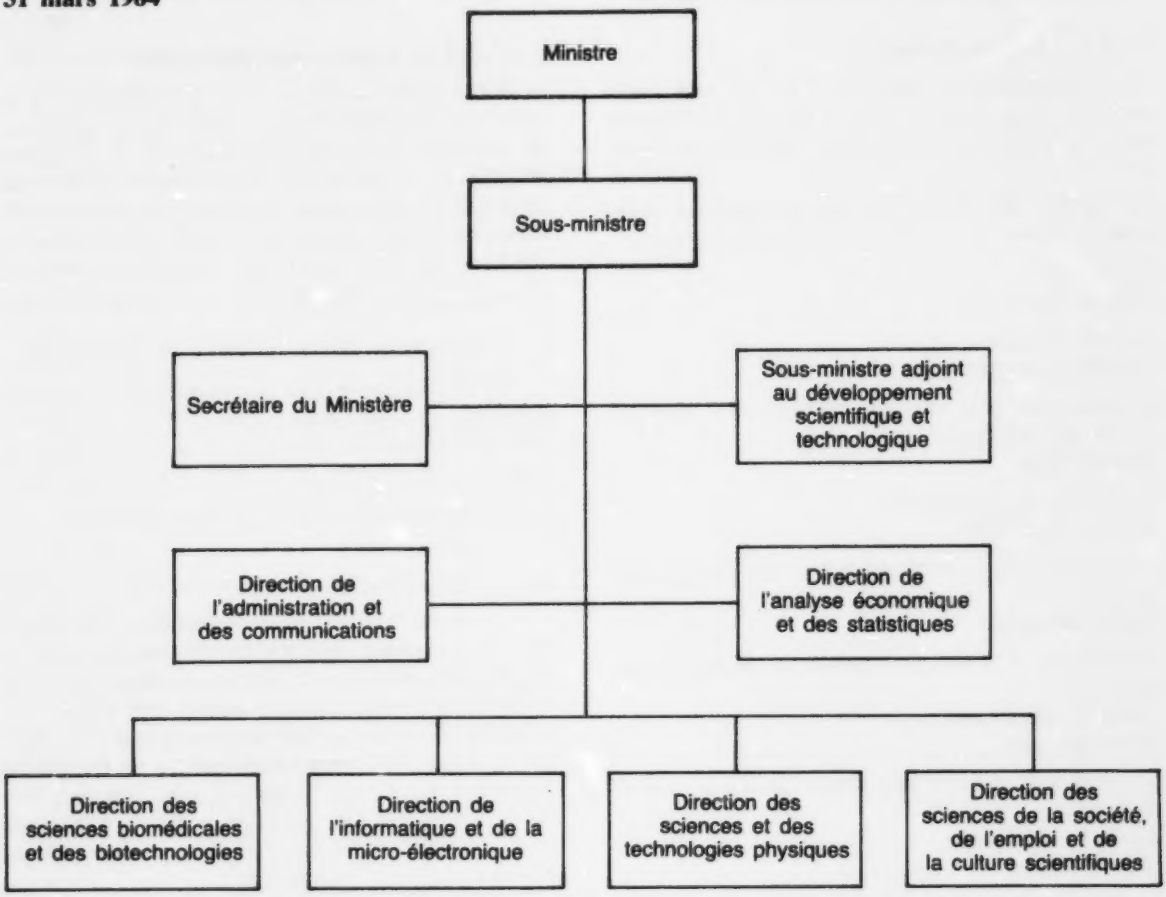

4. Les activités par unité administrative

4.1 Le Bureau du sous-ministre

4.1.1 Son mandat

Le Bureau du sous-ministre assiste et conseille le sous-ministre dans l'accomplissement de ses fonctions et attributions. Sous la direction du sous-ministre, le Bureau comprend le sous-ministre adjoint au développement scientifique, un cadre supérieur responsable de dossiers particuliers, la secrétaire du Ministère et du personnel de soutien.

Le Secrétariat, dirigé par la secrétaire du Ministère, assiste le sous-ministre dans l'exécution quotidienne de ses attributions et de ses responsabilités. Il a notamment la responsabilité de la préparation et du suivi des réunions du Comité de coordination et du Conseil de direction; il assure également la liaison avec les autres ministères ou organismes gouvernementaux.

4.1.2 Ses activités

L'implantation des centres de recherche appliquée.

Le plan d'actions gouvernementales d'intensification de la relance (A.G.I.R.) du gouvernement du Québec comporte l'implantation de six nouveaux centres de recherche appliquée dont le fonctionnement s'appuiera sur la coopération de l'industrie et des universités. Il s'agit du Centre des technologies de l'électrochimie, du Centre de recherche sur la bureautique et les ressources humaines, du Centre de graphisme numérique, du Centre des technologies télématiques, du Centre de recherche sur la valorisation de la biomasse et des procédés de fermentation et, enfin, du Centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur. À ces six centres, il faut ajouter le Centre pour la diffusion des techniques de la production automatisée. L'implantation de ces centres de recherche se fera en concertation avec les autres ministères québécois impliqués.

Chaque centre, doté d'un conseil d'administration repésentatif de l'ensemble des milieux intéressés et responsable de son plan de développement ainsi que de la supervision de ses opérations, pourra se lier par contrat à une université, à un cégep, à un centre spécialisé, à une entreprise pour assurer la réalisation des projets de recherche-développement ou de diffusion. Le personnel composant l'infrastructure des centres sera maintenu à un nombre minimal; les équipes de travail proviendront principalement des organismes participants et du milieu industriel. Cette formule permettra de favoriser la concertation, une présence accrue dans les régions et l'utilisation des ressources là où elles se trouvent. Chacun des centres va non seulement effectuer des travaux de recherche sur les technologies de pointe mais aussi agir comme pôle d'animation dans son secteur, notamment par le financement de projets de recherche réalisés à l'extérieur.

Pour chacun de ces centres, un comité d'implantation a été constitué avec le mandat de:

a) préciser les objectifs, les fonctions, les modalités d'action du centre et les clientèles à desservir;

b) déterminer les moyens qui devront être mis à sa disposition;

c) proposer un budget triennal d'opération et d'équipement;

d) proposer un lieu d'implantation;

e) arrêter un calendrier de réalisations, notamment en matière d'aménagement, d'achat d'équipement et de besoin en personnel, le cas échéant;

f) formuler des propositions quant à la composition du conseil d'administration;

g) assurer la concertation et favoriser l'échange d'informations entre tous les intervenants;

h) déposer un rapport en juin 1984.

La Conférence sur l'électronique et l'informatique

Le ministre préside le comité ministériel *ad hoc* chargé de mettre en place un mécanisme de concertation pour maîtriser les changements technologiques liés au développement des industries de l'électronique et de l'informatique, de stimuler l'expansion de ces secteurs industriels, d'en maximiser les retombées sur tous les secteurs d'activités économiques et d'harmoniser les impacts sociaux et culturels de ce courant essentiel du Virage technologique. Ce comité ministériel *ad hoc* a pour principale fonction, outre son rôle de coordination, de préciser les actions gouvernementales, d'en assurer la cohérence, et de les soumettre au Conseil des ministres pour approbation.

La première rencontre de la Conférence a eu lieu le 24 novembre 1983. Elle a permis de situer la démarche de concertation, d'obtenir l'accord des

agents sur les objectifs visés et les résultats attendus, et de définir les thèmes ou les questions prioritaires. À la suite de cette rencontre, quatre commissions ont été formées et portent sur:

1) l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel;
2) l'informatisation des entreprises et des administrations publiques;
3) l'informatisation, l'emploi et le travail;
4) l'intégration de l'informatique à la culture.

Ces commissions se sont réunies tout au long de l'année et certains membres du personnel du ministère ont apporté leur contribution aux services du secrétariat ou aux diverses équipes de soutien. D'autres rencontres subséquentes de la Conférence sont prévues pour la prochaine année financière.

Les relations extérieures

Sous la responsabilité immédiate du sous-ministre adjoint, l'équipe des relations extérieures a amorcé, en collaboration avec les autres unités administratives du Ministère, la détermination des priorités et l'élaboration de plans d'action.

Le développement de relations plus suivies avec les États-Unis a d'ores et déjà été considéré comme une priorité. À cette fin, le Ministère, conjointement avec le ministère des Affaires intergouvernementales, a organisé en novembre 1983 une réunion d'une cinquantaine de délégués venant de la Nouvelle-Angleterre, des provinces de l'Atlantique et du Québec. Convoquée à la demande de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada, cette réunion avait pour but de rechercher les moyens d'accroître la collaboration dans le domaine de la haute technologie entre les trois régions concernées, notamment par des échanges de scientifiques, de professeurs et d'étudiants, par la convocation de conférences technologiques réunissant les trois régions et l'établissement d'un groupe consultatif.

En raison de l'importance de la coopération entre le Québec et la France et du fait que ce pays accueille le siège social de nombreux organismes internationaux, le ministère des Affaires intergouvernementales a nommé un conseiller aux affaires scientifiques et technologiques en janvier 1983; ce dernier occupe son poste à Paris depuis le mois de septembre 1983.

Une entente de réciprocité en matière de science et de technologie a été conclue, le 29 février 1984, entre l'Association chinoise pour la science et la technologie de Pékin, le ministère de la Science et de la Technologie ainsi que le ministère des Affaires intergouvernementales. Cette entente cadre fait suite à des missions en Chine, au cours du mois de mai 1983, et au Québec, en février 1984, de responsables des deux organisations. Une autre entente a été conclue le 17 août 1983 entre le Conseil national de la recherche scientifique et technologique du Venezuela (C.O.N.I.C.I.T.), le ministère de la Science et de la Technologie, ainsi que le ministère des Affaires intergouvernementales. Elle a trait à la coopération dans plusieurs domaines scientifiques et technologiques, tels les biotechnologies, la micro-électronique et la gestion de la science et de la technologie.

En octobre 1983, une délégation québécoise dirigée par le ministre de la Science et de la Technologie a participé, en Côte d'Ivoire, à la Conférence ministérielle sur la science et la technologie des États membres de l'Agence de coopération culturelle et technique. Cette conférence a permis au Québec de présenter plusieurs projets visant à accélérer la coopération scientifique et technique au sein de l'Agence, notamment en matière de recherche industrielle, d'information scientifique et technique et de gestion des politiques scientifiques et technologiques.

Mentionnons également la participation du Ministère aux travaux préparatoires du sommet « Le Québec dans le monde », organisé par le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère du Commerce extérieur.

Enfin, le Ministère a collaboré à l'application de l'article 21 de la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales pour toutes les questions relatives à la science et à la technologie.

Prospective

Une étude, réalisée en décembre 1983, a permis de préciser les orientations du Ministère dans le domaine de la prospective et de la veille technologique. En se fondant sur l'expérience fructueuse des organismes les plus performants dans ce domaine, elle a fait ressortir l'utilité réelle des méthodes d'analyse adaptées à l'élaboration de stratégies de développement technologique tenant compte des incertitudes multiples qui caractérisent l'avenir. Cette étude servira notamment à évaluer l'opportunité de former un groupe de veille technologique et de favoriser l'émergence et la consolidation de foyers d'expertise en matière de prospective auxquels seront confiés des travaux pouvant fournir des possibilités d'action.

Préparation des sommets économiques régionaux

Le Ministère s'est fortement impliqué dans la préparation des sommets économiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Estrie qui se tiendront au cours de la prochaine année financière. Les agents régionaux témoignent de plus en plus de leur grand intérêt pour les dynamiques de modernisation, de changement et d'innovation dans leur propre structure économique. À cet égard, il est significatif que les acteurs régionaux formulent un grand nombre de propositions auprès du Ministère et que, pour ce faire, ils se regroupent autour d'une thématique de concertation ayant pour objet leur participation au Virage technologique du Québec.

À titre d'exemple, signalons que pas moins de dix-sept propositions ont été soumises pour analyse et évaluation au Ministère dans le cadre de la préparation du sommet économique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Celles-ci témoignaient de préoccupations diverses allant de l'adéquation des ressources humaines à la valorisation des richesses du milieu naturel et à la recherche de solutions uniques de remplacement reposant sur certains créneaux d'excellence propres à la région.

Il semble devoir en être ainsi également du sommet économique de l'Estrie et le Ministère compte apporter de la sorte une importante contribution à la prise en considération, par les différentes régions, du Virage technologique du Québec.

4.2 La Direction de l'administration et des communications

4.2.1 Son mandat

La Direction de l'administration et des communications (D.A.C.) fournit à l'ensemble des unités du Ministère le support administratif et technique pour l'accomplissement de leur mandat en ce qui concerne, d'une part, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que les services auxiliaires et, d'autre part, l'information, les relations publiques et l'édition.

4.2.2 Ses activités

Depuis la création du Ministère et à la suite de la signature d'un protocole d'entente, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de même que les services auxiliaires ont été assumés de fait par la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif. Aussi, la Direction de l'administration et des communications du Ministère a-t-elle surtout servi d'intermédiaire entre le personnel du Ministère et les services spécialisés du ministère du Conseil exécutif que sont la Direction des ressources humaines, la Direction des ressources financières, le Service de gestion des systèmes et les Services auxiliaires. La Direction a également eu à collaborer très étroitement à la préparation et à l'approbation par le Conseil du trésor du plan d'organisation administrative supérieure et de la structure budgétaire du Ministère.

Sur le plan des communications, la Direction s'est également chargée de la publicité émanant du Ministère par la parution d'articles et d'annonces dans différents médias du Québec. La Direction a maintenu le contact entre le Ministère, le public et ses clientèles par l'entremise d'un relationniste en poste à Montréal. De même, la Direction a coordonné l'installation et le fonctionnement de stands d'exposition. Le premier congrès sur « l'ordinateur et l'éducation », le deuxième Salon des sciences et de la technologie et le Salon de la jeunesse ont accueilli ces stands. De plus, des panneaux d'information ont été placés au Salon des communications.

En ce qui concerne le domaine de l'édition, la Direction a collaboré à la conception et à la fabrication d'une affiche, de divers dépliants et de deux brochures portant sur l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche et sur la Maison des sciences et des techniques.

4.3 La Direction de l'analyse économique et des statistiques

4.3.1 Son mandat

La Direction de l'analyse économique et des statistiques (D.A.E.S.) procède aux analyses économiques et statistiques requises pour les opérations courantes du Ministère, pour l'élaboration de ses programmes et de ses politiques et pour l'exécution de ses responsabilités en matière d'évaluation et d'information auprès des milieux intéressés au développement scientifique et technologique.

4.3.2 Ses activités

La Direction a de nouveau mis à jour les documents statistiques visant à quantifier les retombées québécoises des activités du gouvernement fédéral dans le domaine scientifique et technique. Il s'agit du *Relevé des subventions fédérales concernant la recherche et le développement industriels 1975-1976 à 1981-1982* de même que le document intitulé *L'octroi des contrats scientifiques et techniques dans le cadre de la politique d'impartition fédérale, 1974-1975 à 1982-1983*. Ces documents sont surtout distribués dans les directions de planification des divers ministères, auprès des groupes de recherche universitaires et des bureaux de consultation.

Le relevé des activités scientifiques et techniques du gouvernement du Québec a également été fait pour l'année financière 1983-1984. Portant sur les ministères et les organismes du Québec, ce relevé quantifie les efforts consacrés à la recherche et au développement et les ventile selon différents paramètres. La Direction a également continué d'apporter sa collaboration à d'autres organismes fédéraux et québécois en vue de fournir des données sur le système scientifique au Québec. À ce chapitre, la Direction a également préparé un dossier technique d'appui au volet science et technologie du Plan d'actions gouvernementales d'intensification de la relance. Ce dossier venait appuyer les projets du Ministère quant à l'embauche de chercheurs et de techniciens dans les entreprises ou encore quant au renforcement des liens entreprises-universités au plan de la recherche.

Dans le domaine de l'économie de la recherche, la Direction a vérifié la pertinence de l'objectif formulé par le gouvernement fédéral d'atteindre en 1985 le niveau de 1,5 % de dépenses intérieures par rapport au produit intérieur brut (P.I.B.). Cette étude a permis de dresser le tableau le plus récent de l'effort de recherche-développement au Québec selon les trois grands secteurs de l'activité scientifique que sont les gouvernements, l'industrie et les universités. Elle a aussi permis d'examiner les dépenses effectuées dans le secteur des entreprises selon les sources de financement et, notamment, selon les contributions gouvernementales.

La D.A.E.S. a également collaboré à d'autres projets où son action se poursuivra au cours des prochains mois. Parmi ceux-ci, mentionnons la réalisation d'une étude préliminaire sur l'état des brevets que possèdent les ministères et les organismes québécois. Cette étude esquisse également des éléments de problématique en vue d'élaborer une politique gouvernementale en matière de droits de propriété rattachés au financement d'activités scientifiques et techniques. De même, la Direction a préparé, en collaboration avec le Conseil du trésor, un devis pour le réalisation d'une étude portant sur les programmes d'aide à la recherche-développement et au développement scientifique, notamment en vue d'en améliorer la gestion.

Au cours de l'année, le personnel de la Direction a apporté son concours à différents dossiers sectoriels. La Direction a également collaboré avec le ministère des Transports à la préparation du rapport de conjoncture intitulé *Les voies de l'avenir. La recherche et le développement en transport*. De même, la Direction a représenté le Ministère auprès du comité de travail chargé de rédiger le rapport de conjoncture sur l'état de la recherche dans le secteur de l'agro-alimentaire. Enfin, dans le cadre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique, la D.A.E.S. a apporté sa collaboration aux travaux de la Commission sur l'informatisation des entreprises et des administrations publiques.

4.4 La Direction de l'informatique et de la micro-électronique

4.4.1 Son mandat

La Direction de l'informatique et de la micro-électronique (D.I.M.E.) élabore, propose et met en oeuvre les politiques, les programmes et les interventions du Ministère visant à favoriser le développement scientifique et technologique du Québec dans le domaine de l'informatique et de la micro-électronique, ainsi que l'implantation de ces technologies dans tous les milieux concernés.

4.4.2 Ses activités

Au cours de la dernière année, la Direction a été étroitement associée à l'élaboration de la politique gouvernementale en matière de bureautique. À la suite de l'approbation de cette politique, un représentant de la Direction a fait partie du jury d'évaluation des projets pilotes ministériels en bureautique. Ces projets pilotes visaient à diversifier et à enrichir l'expérience gouvernementale en ce domaine. Depuis janvier 1984, des représentants de la Direction siègent, à la demande du Service des achats du gouvernement, à un comité d'acquisition en bureautique. Ce comité devait, jusqu'au lancement des appels de propositions auprès des manufacturiers québécois, analyser les projets ministériels d'acquisition en bureautique de manière à prévenir les démarrages prématurés ou excessifs. Enfin, à la suite d'une consultation des autres unités administratives, la Direction a élaboré le plan d'informatisation du Ministère. Par la suite, un projet pilote a été soumis au ministère des Communications qui l'a retenu parmi les sept projets à réaliser. La Direction a également collaboré à établir divers dossiers gouvernementaux d'informatique visant à maximiser les retombées technologiques de certains contrats.

La D.I.M.E. a collaboré, avec les autres ministères concernés, au dossier de la micro-informatique dans les écoles. Le ministère de l'Éducation l'a également consultée sur des dossiers de didacticiels, en particulier sur des langages-auteurs pouvant recevoir l'appui financier du Ministère pour ce qui concerne l'aide au développement de logiciels.

Dans le domaine de la micro-informatique, les efforts de la Direction ont eu pour objectifs de favoriser, à court et moyen termes, un transfert de technologie vers les petites et moyennes entreprises, ainsi que d'assurer, à plus long terme, une présence

québécoise dans un secteur de pointe. Aussi, la D.I.M.E. a-t-elle accordé à la Société de micro-électronique industrielle de Sherbrooke une aide financière en vue de mettre en place un système de conception assistée par ordinateur. Cette société pourra ainsi utiliser un outil informatique à la fine pointe de la technologie permettant aux entreprises industrielles d'augmenter leur capacité concurrentielle. De même, la Direction a accordé une aide financière importante à Silicart inc. en vue de mettre sur pied un laboratoire de conception de micro-circuits complexes à très haute intégration. S'appuyant sur les résultats de travaux sur l'intelligence artificielle, la conception de ces micro-circuits exige la constitution d'un noyau de chercheurs hautement qualifiés et pourrait être d'une importance fondamentale pour le développement d'une industrie micro-électronique québécoise viable.

Le personnel de la Direction a été associé de façon très active aux travaux de la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Cette contribution a surtout pris la forme d'une aide technique à la Commission sur l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel et, dans une moindre mesure, à la Commission sur l'informatisation des entreprises. Enfin, la Direction a procédé à l'analyse de diverses demandes d'aide financière. Ces demandes concernaient notamment l'acquisition de micro-ordinateurs ainsi que le développement et la traduction de logiciels.

4.5 La Direction des sciences biomédicales et des biotechnologies

4.5.1 Son mandat

La Direction des sciences biomédicales et des biotechnologies (D.S.B.B.) élabore, propose et met en oeuvre les politiques, les programmes et les interventions du ministère de la Science et de la Technologie dans les domaines des sciences biomédicales, des biotechnologies et des bio-industries.

4.5.2 Ses activités

Les rapports des missions *ad hoc*

Au cours de l'année 1983-1984, diverses mesures du programme d'intervention gouvernemental « À l'heure des biotechnologies » ont été mises en application. Ainsi, les quatres missions *ad hoc* chargées d'étudier différents aspects des biotechnologies ont terminé leur travail d'analyse et ont remis au ministre le rapport de leurs activités. Ces quatre missions de travail avaient pour objet d'étudier des questions techniques d'intérêt biotechnologique: l'opportunité de créer au Québec une banque de souches de micro-organismes, les questions relatives à la biosécurité, les questions relatives à la propriété industrielle et les questions relatives au développement des procédés de fermentation. Un cinquième groupe de travail devait se pencher sur les problèmes liés à la formation en biotechnologies. L'étude de cette question a été confiée au Conseil des universités qui a reçu un mandat à cet effet.

Les recommandations contenues dans chacun de ces rapports ont été discutées au sein de la mission générale de concertation qui, après en avoir fait l'évaluation, recommanda au ministre les actions à entreprendre. Cette mission générale de concertation, composée d'experts hautement qualifiés représentant les milieux universitaire, industriel, gouvernemental et paragouvernemental, a pour but d'assurer une concertation très proche de l'action et de fournir une expertise technique au ministre.

Les Unités de formation techniques et méthodologiques

Les Unités de formation techniques et méthodologiques (U.F.T.M) constituent un dispositif léger chargé d'assurer par des stages de courte durée (allant de quelques semaines à quelques mois) l'apprentissage de techniques et de manipulations particulières. Ce dispositif regroupera des laboratoires reconnus pour leur excellence dans la mise en oeuvre de certaines techniques.

À la suite d'un appel d'offres, la mission générale de concertation en biotechnologies a procédé à l'analyse des projets reçus: elle a proposé de concentrer les efforts du Québec sur trois thèmes: le génie génétique, les procédés de fermentation et les symbioses végétales. Parmi les unités de formation accréditées, quatre équipes travaillaient dans le domaine du génie génétique, deux équipes dans celui des procédés de fermentation et la dernière dans le domaine des symbioses végétales. Ces sept unités de formation se sont partagées un budget global de 228 872$. Elles ont accueilli environ 60 personnes pour des durées variant de quelques semaines à quelques mois.

L'aide au perfectionnement

Trente-six chercheurs ont bénéficié de l'aide financière du Ministère dans le cadre du programme de subventions pour la participation à des congrès en biotechnologies. De plus, des subventions ont permis d'organiser un colloque sur les biotechnologies à l'Université de Montréal et un colloque sur la génétique moléculaire des levures à l'Université Concordia.

La mise sur pied d'une banque de séquences de gènes

Avec la collaboration de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, la Direction a participé financièrement à la mise sur pied d'une banque de séquences de gènes permettant à tous les chercheurs québécois dans le domaine du génie génétique d'avoir accès à des logiciels grâce auxquels ils pourront analyser de façon rapide et efficace les résultats de leurs expériences.

La Loi canadienne sur les brevets

Le groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives à la propriété industrielle avait recommandé l'abolition du quatrième paragraphe de l'article 41 de la Loi canadienne sur les brevets. Une disposition de cet article permet au Commissaire aux brevets d'accorder des licences obligatoires dans le cas de produits pharmaceutiques ou alimentaires et constitue un frein au développement de la recherche pharmaceutique et des biotechnologies au Québec.

La Direction a coordonné l'élaboration de la position québécoise en concertation avec le ministère des Affaires sociales, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et le ministère des Relations internationales. Le 7 mars 1984, le Conseil des ministres a adopté la position présentée par le ministre de la Science et de la Technologie. Celle-ci fut transmise au ministre canadien de la Consommation et des Corporations. La position du Québec vise à favoriser le développement du secteur des bio-industries, notamment dans le secteur pharmaceutique, tout en prévoyant des mécanismes de surveillance du prix des médicaments.

Le transfert des employés des Laboratoires Ayerst

La Direction s'est vu confier le soin d'élaborer les solutions qui ont permis de maintenir au Québec une grande partie des équipes de recherches touchées par la fermeture des Laboratoires Ayerst de Ville Saint-Laurent. De concert avec la Société générale de financement, le Ministère a permis l'embauche au sein de Bio-Méga de 85 chercheurs et techniciens dotant ainsi cette nouvelle entreprise du secteur des bio-industries d'une masse critique au niveau de la recherche et du développement. L'entente conclue entre le Ministère et la Société générale de financement prévoit que le Ministère assurera le salaire de ce personnel scientifique et technique pour cinq ans et contribuera durant la même période à payer une partie substantielle des coûts indirects de la recherche.

Le programme de coopération franco-québécoise en biotechnologies

Conjointement avec le ministère des Relations internationales, la Direction assure la gestion de ce programme depuis sa création. Le rôle de la Direction consiste à évaluer, avec l'aide d'experts de l'extérieur, les projets de coopération, à proposer l'enveloppe budgétaire qui devrait être allouée au programme et à proposer des orientations pour la coopération franco-québécoise dans ce domaine. Le programme comprend actuellement neuf projets de coopération dans les domaines de la santé, de l'agro-alimentaire et de la physiologie végétale. Déjà, certains de ces projets permettent d'envisager des retombées économiques.

4.6 La Direction des sciences de la société, de l'emploi et de la culture scientifiques

4.6.1 Son mandat

La Direction des sciences de la société de l'emploi et de la culture scientifiques (D.I.S.S.E.C.S.) veille au développement de l'emploi et de la formation scientifiques et techniques, voit à la promotion de l'information et de la culture scientifiques et techniques, contribue à l'harmonisation du développement technologique avec le développement social et culturel, et favorise l'essor des sciences de la société pour une meilleure compréhension des comportements, des rapports sociaux et de la société.

4.6.2 Ses activités

Le personnel de la Direction a collaboré activement aux travaux et aux réflexions qui ont présidé à l'élaboration de la loi constitutive du Ministère. De même, la Direction s'est associée aux travaux du groupe de travail chargé de réaliser une étude des paramètres d'implantation d'un musée des sciences à Montréal. Remis à la fin d'octobre 1983, le rapport conjoint du groupe de travail de la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (C.I.D.E.M.) et du groupe de travail nommé par le ministre a fait l'objet d'une vaste consultation. Près de 80 lettres et mémoires ont été reçus et le ministre de la Science et de la Technologie, assisté d'un comité technique, a donné audience aux personnes et aux groupes intéressés à se faire entendre.

La Direction a été très active dans l'élaboration du projet de loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques. Ce dernier projet de loi vise l'établissement d'une société ayant pour mandat d'établir, d'administrer et d'exploiter la Maison des sciences et des techniques, établissement destiné à promouvoir la culture scientifique et à faire

connaître les sciences et les techniques. Pour la réalisation de son objectif, cette société aura notamment pour fonctions d'organiser des expositions, des activités d'animation et d'information à caractère scientifique et technique et d'établir des modes de collaboration avec d'autres organismes oeuvrant dans le domaine de la muséologie et de la vulgarisation scientifiques. Le projet de loi a été déposé le 14 mars 1984 et il sera adopté au cours de la prochaine année financière.

Dans le cadre du Plan d'actions gouvernementales d'intensification de la relance, la Direction a participé étroitement au projet d'implantation d'un centre de recherche sur les applications pédagogiques de l'ordinateur. De même, les diverses commissions de la Conférence sur l'électronique et l'informatique ont bénéficié du concours du personnel de la Direction.

Au cours de l'année, la Direction a administré quatre programmes de soutien à l'emploi. Ces programmes s'adressaient aux milieux industriels, universitaires ainsi qu'aux organismes sans but lucratif oeuvrant dans le domaine de la culture et de l'informatique scientifique et technique. Certains de ces programmes sont inclus dans le Plan d'actions gouvernementales d'intensification de la relance et leur accentuation se fera sentir au cours des prochains mois.

Le programme de soutien à l'emploi scientifique dans les entreprises

Ce programme a pour but d'encourager les petites et moyennes entreprises à se doter de nouvelles ressources en personnel scientifique et technique. Les entreprises industrielles de moins de 500 employés ainsi que les entreprises du tertiaire scientifique peuvent obtenir une subvention couvrant une partie du salaire de base de l'employé, qu'il s'agisse d'un professionnel ou d'un technicien. Au cours de l'année financière 1983-1984, 54 emplois ont été ainsi subventionnés.

Le programme de soutien à l'emploi scientifique dans les universités

Ce programme a pour but de créer des emplois de chercheurs dans les universités québécoises. La préférence est donnée aux emplois dans les domaines de l'agro-alimentaire, des biotechnologies, de l'informatique, des énergies nouvelles, des nouvelles technologies électroniques et des transports. Les universités d'accueil ont créé 25 emplois de chercheurs pour des candidats possédant un doctorat et 20 emplois de professionnels ou techniciens pour des candidats possédant un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales. Les universités d'accueil ont reçu des subventions dont les montants varient selon la nature de l'emploi ou le nombre d'années que comporte le programme.

Le programme de soutien à des activités de diffusion de la culture scientifique et technologique par des organismes à but non lucratif

La D.I.S.S.E.C.S. a également travaillé à la conception du programme de soutien à des activités de diffusion de la culture scientifique et technologique par des organismes à but non lucratif. L'objectif de ce programme est de soutenir et de développer des activités de diffusion de la culture scientifique et technologique, d'information scientifique et technique ou de sensibilisation et d'initiation aux domaines de la science et de la technologie. Ce programme a mis à la disposition d'organismes à but non lucratif trente emplois d'une durée maximale de 48 semaines. Il a permis à des organismes de réaliser des activités à caractère scientifique et technologique qui n'auraient pu l'être sans l'ajout de ressources humaines. Ce programme a également offert à des diplômés universitaires la possibilité d'acquérir une expérience de travail correspondant à leur formation et de faire valoir cette expérience pour obtenir par la suite un emploi permanent.

Le programme d'étudiants-stagiaires en entreprise

Ce programme a pour but de faire acquérir à l'étudiant de niveau universitaire ou collégial une expérience scientifique ou technique pratique de travail liée à une carrière professionnelle correspondant à sa formation. Pour ce faire, ce programme incite les chefs d'entreprise à créer des emplois d'été, notamment en recherche et développement industriels, en gestion de la qualité, en développement et amélioration des produits et des procédés industriels. Des stages, d'une durée de huit à quatorze semaines, sont prévus et des subventions servent à payer une partie de la rémunération de chaque étudiant-stagiaire.

Au cours de l'année financière 1983-1984, 451 étudiants ont trouvé un travail d'été auprès de 331 employeurs. Le placement de ces étudiants-stagiaires s'est effectué entre le 11 mai et le 12 août 1983 avec la collaboration du Service de placement étudiant du Québec qui relève du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. 61 % de ces étudiants provenaient du milieu universitaire et 39 % du milieu collégial. Ce programme a profité surtout à la petite entreprise puisque 64 % des stagiaires ont exercé leurs activités d'apprentissage auprès d'entreprises de cinquante employés et moins.

Du côté de la culture et de l'éducation scientifiques, des groupes de travail ont poursuivi leur réflexion en vue de définir une politique de muséologie scientifique et de formuler, de concert avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, des recommandations quant à l'avenir du site fossilifère de Miguasha. Le troisième concours de journalisme scientifique a été lancé en vue de favoriser la diffusion de la culture scientifique par l'émergence de nouveaux communicateurs dans ce domaine. La Direction a apporté une contribution financière à plusieurs organismes en vue de soutenir certaines activités. Mentionnons, entre autres projets, l'évaluation de didacticiels, la mise en valeur de collections muséographiques, l'inventaire de collections scienfifiques, ainsi que la création d'un journal de loisirs scientifiques. La sensibilisation des jeunes à l'informatique a fait l'objet de projets de la part d'établissements d'enseignement ou de maisons des jeunes qui visent à démocratiser les technologies de pointe et à encourager les jeunes à y recourir.

Dans le domaine du loisir scientifique, la D.I.S.S.E.C.S. a subventionné la tenue de la Semaine des sciences, de l'Expo-sciences panquébécoise et celle du Salon des sciences et de la technologie.

La D.I.S.S.E.C.S. a également apporté son aide à certains organismes pour des projets ayant pour objectif la maîtrise sociale du développement technologique. Mentionnons la réalisation d'un fichier portant sur l'incidence de l'informatisation sur la main-d'oeuvre du secteur tertiaire, ainsi que l'élaboration par la revue *Science et Technologie* du devis détaillé d'une série d'émissions télévisées intitulée: « Avoir vingt ans en l'an 2000 ». De même, la Direction a aidé l'Union des écrivains québécois dans la préparation d'une conférence internationale ayant comme thème « Culture et Technologies: Fusion ou Collision ». L'Université de Montréal a reçu une aide financière au nom du comité organisateur d'un colloque sur l'implication des sciences sociales dans l'étude et l'orientation des phénomènes de transformation technologique. Enfin, la D.I.S.S.E.C.S. a apporté, de concert avec le ministère des Communications, une contribution financière aux activités d'Informatech France-Québec qui s'occupe d'assurer au Québec la diffusion de l'information scientifique et technique.

4.7 La Direction des sciences et des technologies physiques

4.7.1 Son mandat

La Direction des sciences et des technologies physiques (D.S.T.P.) élabore, propose et met en oeuvre les politiques, les programmes et les interventions du Ministère visant à favoriser le développement des sciences et des technologies physiques et leurs applications, notamment dans les domaines de la mécanique, de l'optique, des procédés chimiques et métallurgiques, du transport, de l'énergie et de l'environnement, ainsi que l'implantation de ces technologies dans les secteurs industriels concernés.

4.7.2 Ses activités

Au cours de l'année, la Direction a apporté un soutien important à divers ministères pour l'établissement de bilans sectoriels relatifs aux activités scientifiques et techniques ainsi que pour l'élaboration de politiques sectorielles dans ce domaine. Ce soutien a pris la forme d'une aide financière, d'une participation aux groupes de travail mis sur pied et d'une collaboration à l'organisation de la consultation. Ces bilans, dont les ministères sectoriels sont les maîtres d'oeuvre, décrivent l'état de la recherche et du développement dans un secteur particulier; après avoir été soumis à une consultation publique, ils servent de base à la préparation de programmes d'intervention ou de diverses mesures visant le soutien de la recherche. En 1983-1984, la Direction a collaboré à la préparation des rapports de conjoncture touchant les secteurs des transports, de la forêt et de l'environnement.

Le rapport de conjoncture dans le secteur des transports intitulé *Les voies de l'avenir: La recherche et le développement en transport* a été publié en avril 1983. Soumis à une consultation publique au cours de l'été suivant, il a fait l'objet d'un colloque en novembre 1983 où diverses mesures gouvernementales visant la recherche et le développement en transport ont été annoncées. La mise en oeuvre de ces mesures est assurée par le ministère des Transports à qui la Direction a apporté sa contribution. À cet effet, la Direction a notamment participé au comité chargé de préciser le mandat, la composition et les ressources du futur Conseil de la recherche en transport.

Pour ce qui est de la recherche forestière, un rapport de conjoncture intitulé *Le secteur forestier. Recherche et développement* a été publié en décembre 1983. Dans le secteur de l'environnement, la préparation d'un rapport de conjoncture a été entreprise en avril 1983 en collaboration avec le ministère de l'Environnement. Ce rapport, actuellement

en réalisation, sera rendu public au cours du prochain exercice financier.

Au cours de l'année, la D.S.T.P. a apporté sa contribution à la réalisation et au suivi d'un certain nombre de mesures à caractère scientifique et technique du Virage technologique. Ces mesures touchaient les secteurs d'activités suivants: l'innovation et la recherche, l'énergie, la forêt, les mines et les transports.

En 1983-1984, la D.S.T.P. a participé, à des degrés divers, à différents comités. Ainsi, elle a collaboré activement, depuis 1984, au Comité d'implantation du Centre de graphisme numérique. Elle a également été associée aux travaux du comité interministériel sur le graphisme numérique et les banques de données localisées. Mis sur pied par le Conseil du trésor en janvier 1983, ce comité a pour mandat d'élaborer une politique et un plan de développement dans ces domaines. Le Comité prévoit remettre son rapport vers la fin de l'année 1984. La Direction a également collaboré, à compter de janvier 1983, aux activités d'un groupe de travail du Conseil national de la recherche du Canada. Ce groupe de travail avait pour mandat d'étudier le projet d'implantation, dans la région de Québec, d'un institut d'optique.

Un membre de la D.S.T.P. a pris part aux travaux du Comité technique sur la recherche et le développement dans le secteur du fer; ce Comité technique avait été mis sur pied au printemps 1983 en vue de préparer le sommet économique sur l'industrie du fer tenu en novembre 1983. La Direction a également représenté le Ministère auprès du Comité de gestion mis sur pied en décembre 1983 par le Centre spécialisé de technologie physique du cégep de La Pocatière, ainsi qu'auprès du Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (G.A.T.I.Q.). Enfin, la D.S.T.P. a analysé diverses propositions formulées à la suite du sommet économique de la région de Québec en septembre 1983 et du sommet sur le recyclage du verre et du papier à la fin de février 1984.

La Direction a par ailleurs effectué l'analyse de nombreuses demandes d'aide financière pour la réalisation de divers projets. Certains de ces projets ont reçu une aide financière de la part du Ministère. Enfin, une somme de 472 000 $ a été transférée au ministère de l'Énergie et des Ressources en vue d'accroître l'aide scientifique et technique offerte par le Centre de recherche minérale à l'industrie minière québécoise.